



Loi travail: NON MERCI!

Maintenant aux salariés et privés d'emploi de se faire entendre dans les entreprises et dans la rue !

La CGT a présenté son projet pour un code du travail du XXIème siècle qui dote les salariés de droits nouveaux et de garanties effectives pour répondre aux enjeux de notre temps.

Le droit du travail doit pouvoir s'appliquer à tous les salariés, quels que soit la nature et la taille de l'entreprise.

Nous avons rappelé aux ministres nos points forts :

- La réduction du temps de travail à 32 heures pour travailler mieux, travailler tous .
- Les droits des salariés (emploi, carrière et reconnaissance des qualifications, formation professionnelle, protection sociale) ne doivent plus dépendre de leur contrat de travail mais être attachés aux personnes, garanties collectivement, cumulables, transférables et opposables à tout employeur.
- L'inscription de droits nouveaux d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés avec la consolidation du rôle des instances représentatives des personnels. Le meilleur référendum, c'est la tenue des élections professionnelles tous les deux ans.

Faire des modifications à la marge, n'est pas une réponse. Il faut retirer le projet et ouvrir des négociations sur un contenu nouveau.

Flexibiliser, précariser le contrat de travail ne crée pas de CDI mais de la précarité. Le projet de loi EL KHOMRI aggraverait la crise économique et le chômage. Ce n'est pas ce qu'attendent les jeunes, les salariés, les privés d'emploi.

Nous devons combattre cette loi, mais aussi faire tomber toutes les autres attaques que le Code du travail a subi avec une multitude de dérogations accordées aux employeurs, et nous devons gagner le code du travail du XXIème siècle, protecteur des droits pour tous les salariés !!!

Lieux de rassemblements le 9 mars:

- **Chalon à 10h30** devant la maison des syndicats
- **Mâcon à 13h** square de la paix
- **Autun à 17h30** place du champ de mars
- **Moulins à 17h** préfecture